

Communiqué de presse

Nanterre, le mercredi 22 mai 2013

L'Agence Française de Développement et les Agences de l'eau partenaires pour la coopération Nord-Sud dans le domaine de l'eau et l'assainissement

L'Agence Française de Développement (AFD) et les Agences de l'eau Artois Picardie, Adour Garonne, Loire Bretagne, Rhin Meuse, Rhône Méditerranée Corse, Seine Normandie, signent ce jour un **accord-cadre de partenariat** pour une durée de 6 ans. Elles s'engagent à conduire ensemble des actions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans des pays d'interventions communs.

L'accord consolide la coopération décentralisée française dans les pays en développement. En s'appuyant sur les compétences spécifiques de l'AFD et des Agences, auxquelles s'associent les collectivités locales et associations, l'accord-cadre vise à accroître l'efficacité des projets financés avec une inscription des interventions dans la durée.

Le partenariat portera principalement sur la mise en place :

- de projets de solidarités pour l'accès à l'eau et l'assainissement, en synergie avec les collectivités locales françaises ;
- d'opérations de renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau, pour assurer une gouvernance claire et efficace au Sud ;
- d'actions de communication et de publications communes.

Cet accord favorise des interventions complémentaires et coordonnées au Sud, et contribue ainsi à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier l'OMD n°7 « Assurer un environnement durable », qui vise notamment à développer l'accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement.

Certains projets d'accès à l'eau et à l'assainissement menés en commun ont déjà abouti, parmi lesquels on peut citer trois exemples :

- un projet de gestion intégrée de la ressource en eau en Colombie ;
- des appuis aux organismes de bassin transfrontaliers africains (Nil, fleuve Sénégal..) ;
- un projet d'assainissement dans les territoires autonomes palestiniens.

Les agences de l'eau interviennent en soutien des collectivités locales françaises engagées dans des projets au sud. Au cours de leur 9ème programme d'intervention (2007-2012), elles ont déjà soutenu plus de 1 000 projets, dans une trentaine de pays, pour un montant de subvention de l'ordre de **60 M€**. Elles se sont engagées, par ailleurs, à consacrer d'ici 2015 1% de leurs budgets pour financer des projets de coopération internationale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, plafond permis par la loi Oudin-Santini, soit 20M€ par an.

Dans le secteur de l'eau et l'assainissement, l'AFD consacre chaque année environ 600 M€ de financement aux Etats, entreprises publiques et collectivités du sud **au secteur de l'eau et de l'assainissement**. Son appui concerne la promotion, dans chaque pays, d'un cadre institutionnel clair et efficace, l'accès à l'eau pour tous, l'assainissement urbain et la gestion intégrée des ressources en eau. Les principaux objectifs de résultats chiffrés pour les projets que l'AFD finance, sont les suivants : 800.000 personnes par an gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée ; 500.000 personnes par an gagnant accès à un système d'assainissement amélioré. Près de 10 % des projets financés par l'AFD dans le secteur de l'eau bénéficient déjà de synergies opérationnelles avec des actions de la coopération décentralisée. Le partenariat permettra de consolider et de développer ces synergies.

A propos de l'Agence Française de Développement

Établissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans l'Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 70 agences et bureaux de représentation dans le monde, dont 9 dans l'Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation, santé maternelle, appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2012, l'AFD a consacré plus de 6,9 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays en développement et en faveur de l'Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation de 10 millions d'enfants au niveau primaire et de 3 millions au niveau collège, et à l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable pour 1,79 million de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser près de 3,6 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an.

A propos des Agences de l'eau

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Elles ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques dans les sept bassins hydrographiques métropolitains. Elles constituent les acteurs essentiels de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau, organisée en France autour du principe de la gestion concertée par bassin versant.

Contacts presse :

Agence Française de Développement : Magali Mévellec ☎ 01 53 44 40 31 mevellecm@afd.fr

Agences de l'eau : Sylvie Brissot ☎ 01 41 20 18 08 brissot.sylvie@aesn.fr